



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier de la Ville de Bromont, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1028-2015 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2016, a été préparé et déposé à mon bureau au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en trois (3) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

Premier versement: 15 février 2016

Deuxième versement: 17 mai 2016

Troisième versement: 15 août 2016

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **15 février 2016**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes a été effectué le 15 janvier 2016.

QU'un intérêt de 9% l'an sera chargé sur toutes les taxes et redevances imposées à compter de leur date respective d'échéance. Une pénalité de 0,5% du principal impayé sera ajoutée par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5% par année.

Bromont, ce 10^e de février 2016.

Richard Joyal, B.A.A., OMA
Directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier